

# COMPOSITION DU DOSSIER D'ATER

## Recrutement 2012-2013

**Tout dossier incomplet à la date de clôture des inscriptions sera considéré comme irrecevable.**

### Pièces à fournir par tous les candidats

- Le dossier dûment complété
- Un curriculum vitae détaillé (4 pages maximum) + une liste des publications
- Une photocopie d'une pièce d'identité avec photographie

### Pièces à fournir selon votre situation

- Pour les candidats hors Espace Economique Européen, une copie du passeport et de la carte de séjour en cours de validité

#### FONCTIONNAIRE, TITULAIRE OU STAGIAIRE APPARTENANT A UN CORPS DE CATEGORIE A

- Copie des arrêtés de nomination et d'appartenance au corps
- Copie des contrats si déjà ATER auparavant

**ATTENTION : il vous appartient de compléter et de renvoyer à votre établissement d'origine la demande de détachement (document D du dossier)**

#### Pièces complémentaires à joindre :

- Si vous êtes titulaire d'un doctorat ou d'une habilitation à diriger les recherches
  - Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs
  - Copie du diplôme
- Si vous êtes inscrit en vue de la préparation du doctorat ou de l'habilitation à diriger les recherches
  - Attestation d'inscription et certificat de scolarité

#### TITULAIRE D'UN DOCTORAT OU D'UNE HABILITATION À DIRIGER LES RECHERCHES

- Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs
- Copie du diplôme

#### ETUDIANT DEVANT SOUTENIR SA THÈSE DANS UN DELAI D'UN AN

- Attestation d'inscription ou certificat de scolarité
- Attestation du directeur de thèse

#### ALLOCATAIRE DE RECHERCHE (ayant cessé son activité depuis moins d'un an) ET MONITEUR titulaire d'un doctorat

- Copie des contrats
- Engagement à se présenter au prochain concours d'enseignants-chercheurs
- Copie du diplôme

#### ENSEIGNANT OU CHERCHEUR DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE ayant exercé des fonctions d'enseignement dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche

- Document attestant de la qualité d'enseignant ou de chercheur pendant deux ans dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche
- Attestation de Doctorat ou d'un titre ou d'un diplôme de niveau équivalent
- Traduction des pièces non établies en français